

COMMUNE DE DAME-MARIE-LES-BOIS
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 02/05/2013

* * * * *

Le 2 Mai 2013, légalement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à 20 heures 30 minutes à la Salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Madame VIAUD Anne-Marie Maire.

Présents : Mme VIAUD Anne-Marie, Maire,
Mmes : PEREIRA Marie Manuela, PETAY Jocelyne,
MM : DEHAEN Dominique, DUVILERS Christophe, FLEUR Dany, GAUDIN Jean-Pierre, GEFFRAY Jérôme, GEORGE François

Absent Excusé : M. LEFÈVRE Guy

Secrétaire de séance : Mme PEREIRA Marie Manuela

Le compte rendu de la séance du 28 mars 2013 est approuvé à l'unanimité

* * * * *

1. ACHAT D'UN VÉHICULE COMMUNAL

Monsieur le troisième adjoint en charge du matériel communal mandaté au dernier conseil pour le choix d'un nouveau véhicule, dans la limite de la somme inscrite au budget, fait état de ses recherches. Il présente au conseil les éléments de choix. Le conseil valide ses options et entérine le choix effectué du véhicule d'occasion de marque Citroën Berlingo modèle 800 KGHDI75 – 154 000 km pour le prix de 5 023,20 € TTC – achat effectué auprès de Joubert occasions (37210 Parcay Meslay).

Afin de ramener le nouveau véhicule de service acheté (Citroën berlingo) à Dame-Marie-les-Bois, Monsieur Gaudin Jean-Pierre, troisième adjoint en charge du matériel communal, a été obligé de mettre du gasoil dans le réservoir du véhicule. La facture s'élève à 30,42 €.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser Monsieur le troisième adjoint des frais occasionnés pour remplir le réservoir soit 30,42 €.

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition de Madame le Maire de rembourser Monsieur GAUDIN Jean-Pierre des frais engagés pour l'achat du gasoil pour le nouveau véhicule de service.

Le nouveau Berlingo Citroën a également fait l'objet de l'achat d'une carte grise dont le montant s'élève 291,50 €

2. ASSURANCE DU NOUVEAU VÉHICULE COMMUNAL

Le remplacement du véhicule communal par le Berlingo Citroën devait être effectué sur le contrat d'assurance référencé 563 00 967 D afin que le nouveau véhicule soit assuré avec garanties dommages tous accidents. La cotisation supplémentaire s'élève à 149,00 €

L'ancien véhicule communal en panne et hors d'usage pourra être vendu uniquement pour les pièces détachées. L'employé communal et l'adjoint en charge du matériel communal sont mandatés pour cette opération.

3. DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET

• **A LA DEMANDE DE LA PRÉFECTURE**

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de délibérer afin de réduire d'au moins 0,5 % les crédits budgétaires affectés aux dépenses imprévues en fonctionnement sur le budget communal

2013 afin de répondre à l'article L 2322-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui limite le montant de ces crédits à 7,5 % des dépenses prévisionnelles de la section.

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative suivante :

Section	compte	intitulé	montant
Fonctionnement	022	Dépenses imprévues	- 250,00 €
Fonctionnement	60632	Fournitures de petit équipement	+ 250,00 €

• **POUR REMBOURSEMENT DE CAUTION LOCATIVE LOGEMENT DU 2 RUE DU PAVOT**

Madame le Maire rappelle que la locataire du logement social communal situé 2 rue du Pavot à Dame-Marie-les-Bois est décédée le 27 septembre 2012. L'état des lieux fait, en présence d'un représentant des tutelles, a conclu à une dégradation importante du logement dont le montant est largement supérieur à la caution donnée à l'entrée des lieux soit 571,08 €.

Suite à un accord avec la tutelle, les frais qui vont être engagés pour la remise en état du logement ne seront pas facturés aux héritiers mais la caution ne sera pas restituée.

Madame le Maire informe le conseil qu'il convient néanmoins de faire apparaître les écritures comptables correspondantes.

Sur proposition de madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote la décision modificative suivante :

Section	compte	intitulé	montant
Dépenses investissement	165	Remboursement de caution	+ 571,08 €
Recettes investissement	165	Remboursement de frais de remise en état	+ 571,08 €

• **POUR REMBOURSEMENT DE CAUTION LOCATIVE LOGEMENT DU 4 RUE DE BLÉMARS**

Madame le Maire rappelle que le locataire du logement social communal situé 4 rue de Blémars à Dame-Marie-les-Bois a donné son congé pour le 1^{er} mars. L'état des lieux fait en présence du locataire a conclu à un bon entretien des locaux et la caution va être restituée.

Cette écriture comptable n'ayant pas été prévue au budget 2013,

Sur proposition de madame le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote la décision modificative suivante :

Section	compte	intitulé	montant
Dépenses investissement	020	Dépenses imprévues	-152,17 €
Dépenses investissement	165	Remboursement de frais de remise en état	+ 152,17 €

4. DOCUMENT UNIQUE

Madame le Maire rappelle que les collectivités comme toutes les entreprises doivent être dotées d'un « document unique » dans le cadre « prévention – sécurité des personnels communaux ». Pour ce faire, les « unités travail » dans la commune ont été identifiées et Madame la 1^{ère} adjointe, avec les personnels communaux, a procédé à l'analyse des risques des situations de travail réelles et a hiérarchisé les risques identifiés pour le personnel.

Les actions de prévention pourront ainsi être mise en œuvre avec l'élaboration concertée d'un programme de prévention des risques. Le document sera évolutif.

Madame la 1^{ère} adjointe présente ce document à l'ensemble du Conseil Municipal ainsi que les mesures de prévention déjà mises en œuvre et celles à prévoir très rapidement.

Le conseil, après en avoir délibéré, valide ce document unique et autorise Madame le Maire à faire les démarches nécessaires.

5. LOCATION D'UN LOCAL POUR LE GARAGE DU TRACTEUR COMMUNAL

Le tracteur communal est actuellement garé dans un local appartenant à un particulier, la commune ne possédant pas de garage. Madame le Maire propose de louer ce local, afin que ce particulier soit indemnisé (assurance). Une convention de location entre le propriétaire et la commune doit être signée, ce contrat s'élevant à 120 € par an.

Madame le maire demande au conseil de l'autoriser à signer ce contrat de location afin que le tracteur communal puisse avoir un garage sécurisé.

6. TRAVAUX VOIRIE 2013 ET CHEMINEMENT RUE DU VAU CORNEILLE

Madame le Maire fait état de sa rencontre avec le représentant du STA et de Monsieur PELLET, maître d'œuvre des travaux de busage et du cheminement rue du Vau Corneille.

Une proposition a été faite de faire des places de parking – en quinconce – pour ralentir la circulation. Ces places seraient protégées par une bordure très basse avec signalétique dans la rue du Vau Corneille. La réalisation s'élèverait à environ 3 000 € HT. Le cheminement étant réservé aux piétons ne peut en effet servir de parking et les voitures qui se garent, endommagent le cheminement piétonnier.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, décide de ne pas faire ces travaux immédiatement, afin de juger de leur nécessité. Un point sera fait ultérieurement.

La commission de voirie, assistée du maître d'œuvre, est chargée de prioriser les actions sur la voirie, dans les limites du budget prévisionnel affecté à ce poste.

Le chemin communal de l'Orée, sera étudié en partenariat avec la commune de Santenay et la Communauté de Communes de Blois (Aglopolys) qui a la compétence voirie.

7. INFORMATIONS SUR BORNE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Ce point est retiré de l'ordre du jour, le SIEIL n'ayant pas encore fait les repérages.

8. QUESTIONS DIVERSES

- **14 juillet**

Le repas républicain aura lieu le 13 juillet au soir suivi d'un bal populaire à caractère familial

- **Éoliennes**

Madame le Maire fait lecture d'un courrier de la société ERELIA à la Communauté de Communes.

La ZDE est supprimée et les permis de construire peuvent être déposés dans les communes et les zones identifiées dans le Schéma Régional Éolien.

- **Cession du Fun Bar**

Le fonds de commerce de Monsieur PETAY est en cours de Vente.

A Dame-Marie-les-Bois, le 13 mai 2013
Madame le Maire
Anne-Marie VIAUD